Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 029-212901755-20260622-2026_06_22_58-DE

PLONEVEZ-DU-FAOU
Kalet 'vel an dero eeun giz ar fao
Dur comme le chêne - Droit comme le hêtre

Commune de PLONEVEZ DU FAOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026 - 58

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de PLONEVEZ DU FAOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Marguerite BLEUZEN, Maire.

Date de convocation : 15 juin 2026 Convocation affichée le : 15 juin 2026

Présents : M. BLEUZEN, V. CARO CHERRE, J.L. LANDREIN, J. BOULC'H, A. BRENAUT, A. RIOU, D. SALAÜN, G. BERNARD, A. LAMANDA, A-M. BRETEL, L. LE GUILLOU, D. MENUGE, S. MAO, B. BARBIER, M. CAENES-BARDON, D. MORVAN, E. DE OLIVEIRA-ORIOL. M. QUERE.

Absent excusé : M. VOLANT LE DEROFF.

Nombre de conseillers en exercice : 19 Nombre de conseillers présents : 18

Procuration : M. VOLANT LE DEROFF (procuration à A. RIOU).

Secrétaire de séance : Valérie CARO-CHERRE.

Objet de la Délibération
Classes privées sous contrat : participation aux frais de fonctionnement.

Mme le Maire rappelle à l'assemblée le contrat d'association à l'enseignement public conclu le 10 novembre 1995 entre l'Etat et l'école privée Sainte Anne et l'obligation pour la commune de PLONEVEZ DU FAOU d'assumer les charges des frais de fonctionnement pour tous les élèves des classes maternelles et primaires de l'école.

Il précise que cette participation se fait par rapport au coût moyen d'un élève du public.

Pour l'année 2025 le montant des charges de fonctionnement de l'école Jules Verne s'est élevé à 110 440,00 €uros pour un nombre d'élèves de 72, soit un coût de l'élève du public de 1 533,88 €uros.

La participation à verser pour le fonctionnement des classes privées est de 53 élèves x 1 533,88 €, soit 81 295,64 € pour l'année.

La commune a déjà participé aux charges de fonctionnement des classes privées par financement direct de 35 202,44 euros de charges salariales et de 801,14 euros pour la location d'un photocopieur.

Il reste à devoir par la commune 81 295,64 – 36 003,58 € = 45 292,06 € soit pour un élève 855,00 €.

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **FIXE** pour l'année 2026 à 855,00 euros/année/enfant le montant de la participation de la commune de PLONEVEZ DU FAOU aux dépenses de fonctionnement des élèves en classes privées sous contrat, scolarisés à l'école Sainte Anne.
  Le règlement s'effectuera en trois versements :
  - 2ème trimestre de l'année scolaire 2025/2026 :263,25 €/enfant,
  - 3ème trimestre de l'année scolaire 2025/2026 : 296,00€/enfant,
  - 1er trimestre de l'année scolaire 2026/2027 : 296,00€/enfant.

Pour copie certifiée conforme,
Mme le Maire,
Marguerite BLEUZEN.